

Point de vue

# Développons le mentorat pour les jeunes des quartiers populaires !

**Héloïse Monnet**

DANS **LES CAHIERS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN** 2020/1 (N° 71), PAGES 31 À 31  
ÉDITIONS **LABO CITÉS**

ISSN 1283-8497

DOI 10.3917/cdsu.071.0031

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-developpement-social-urbain-2020-1-page-31.htm>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Labo Cités.**

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Développons le mentorat pour les jeunes des quartiers populaires !

Se projeter dans un parcours universitaire ou s'engager dans un secteur professionnel n'est pas simple pour les jeunes, notamment ceux qui vivent dans les quartiers prioritaires. Le mentorat, comme dispositif de mise en relation avec une personne plus avancée dans son parcours et agissant comme rôle modèle, peut être une solution pour améliorer leur insertion professionnelle. Héloïse Monnet, directrice de l'antenne Auvergne-Rhône-Alpes de l'association Article 1, plaide pour l'intensification du mentorat auprès des jeunes.

Le manque de réseau, la méconnaissance des codes professionnels, le manque de figures d'inspiration sont autant d'obstacles pour les jeunes des quartiers prioritaires dans leurs parcours universitaire et professionnel. Ceux-ci peuvent être contournés par la mise en relation avec un mentor. Le mentorat désigne une relation interpersonnelle d'accompagnement, de soutien et d'apprentissage sur le moyen-long terme, basée sur la réciprocité et l'échange mutuel entre un mentor et un mentoré. Les domaines couverts généralement par le mentorat sont l'éducation, l'orientation et/ou l'insertion professionnelle. Le but est de favoriser l'autonomie et le développement de la personne accompagnée en fonction de ses besoins. La nature de la relation, avec une personne tierce tout à fait extérieure au quotidien du mentoré (salariés d'entreprise, étudiants du supérieur, agents publics, salariés associatifs...), lui permet de s'affranchir d'éventuels enjeux de reconnaissance familiale ou de pression par les pairs dans ses choix de parcours.

## Des bénéfices pour les jeunes mais aussi pour les mentors

L'association Article 1 accompagne depuis quinze ans, au niveau national, des étudiants issus de quartiers prioritaires par la mise en relation avec un mentor. En Auvergne-Rhône-Alpes, 800 jeunes ont été accompagnés dans la réussite de leurs études supérieures (soutien moral et méthodologique) jusqu'à leur

insertion professionnelle (découverte du monde professionnel et de ses codes, ouverture de son réseau, relecture de CV et de lettres de motivation, etc.). L'impact de ce mentorat est avéré : la probabilité d'être en emploi six mois après le diplôme augmente de 28%, la valeur du salaire moyen augmente de 15% et la satisfaction à l'égard de la situation professionnelle s'accroît de 18%<sup>1</sup>.

L'impact est également fort pour les mentors qui développent, à travers cet accompagnement, d'autres types de compétences (écoute active, empathie, *feedback*, fixation d'objectifs, ouverture socioculturelle, pédagogie...), une réelle sensibilité aux problématiques d'inégalités et un sens accru de l'engagement dans la société.

Au vu des bénéfices du mentorat sur l'ensemble des personnes impliquées (mentorés et mentors), il devrait devenir une priorité des politiques publiques de jeunesse. C'est la conviction portée par le Collectif mentorat, qui regroupe huit associations en France<sup>2</sup>, afin que tout jeune qui en éprouve le besoin puisse être accompagné dans sa formation et/ou son parcours professionnel. ■

Héloïse Monnet

**Le fait de bénéficier d'un mentorat est un avantage certain pour notre avenir professionnel. C'est un soutien moral d'être accompagné par une personne qui croit en votre potentiel et qui voit votre singularité. Les perspectives d'avenir chez certains jeunes ont tendance à se réduire, à cause d'un manque de contacts, de connaissances. Évidemment, on peut avoir les notes qu'il faut, les appréciations qu'il faut, mais le réseau est également un facteur à ne pas exclure de la réussite.** Divine, étudiante en licence de sciences sociales à Lyon, mentorée Article 1

1 - Enquête d'impact sur l'insertion professionnelle des jeunes mentorés Article 1 six mois après leur diplôme, décembre 2018. Chiffres comparés au baromètre annuel de l'Association pour l'emploi des cadres sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

2 - Association de la fondation étudiante pour la ville, Article 1, Chemins d'avenirs, Entraide scolaire amicale, Institut Télémaque, NOT-Nos Quartiers ont des Talents, Proximité, Socrate.